

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 74</i> <i>Dont suppléant(s) : 1</i> <i>Pouvoirs : 19</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 26</i> <i>Absent(s) : 9</i>
----------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation : 12 décembre 2017

Vote(s) pour : 90
Vote(s) contre : 3
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 18 décembre 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2017-12-18-CC-1.1 :

Subventions et opérations comptables entre le budget principal et les budgets annexes.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-2,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 27 mars 2017 portant adoption du Budget Primitif 2017,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 26 juin 2017 portant adoption de la Décision Modificative n°1-2017,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 25 septembre 2017 portant adoption de la Décision Modificative n°2-2017,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 6 novembre 2017 portant adoption de la Décision Modificative n° 3-2017,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2017 portant adoption de la Décision Modificative n° 4-2017,
CONSIDERANT la part du déficit de fonctionnement de l'exercice 2016 du Budget Annexe « Archéologie Préventive » incombant au service public de diagnostic, de promotion culturelle et de conservation qui s'élève à 218 160 €,
CONSIDERANT le besoin de prise en charge du remboursement du capital des emprunts ayant servi à financer la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine pour 230 957 €,
CONSIDERANT les travaux d'aménagement et de viabilisation du Plateau de Frescaty,
CONSIDERANT le besoin de financement des dépenses de fonctionnement courant et d'entretien du Plateau de Frescaty non liées directement à l'aménagement,
CONSIDERANT le compte administratif prévisionnel du Budget Annexe « Transports Publics »,

DECIDE le versement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe « Archéologie Préventive » de 449 117 €,
DECIDE le versement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe « Zones en Régie » de 1 500 000 €,
DECIDE le versement d'une avance budgétaire au Budget Annexe « Zones en Régie » de 918 000 €,
DECIDE de ne pas verser de subvention au Budget Annexe « Transports Publics ».

Pour extrait conforme
Metz, le 19 décembre 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte

057-200039865-20171218-12-2017-DC1-1-DE

Numéro de l'acte : 12-2017-DC1-1
Date de décision : lundi 18 décembre 2017
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : Subventions et opérations comptables entre le budget principal et les budgets annexes
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 20/12/2017
Numéro AR : 057-200039865-20171218-12-2017-DC1-1-DE
Document principal : 1.1.pdf

Historique :

20/12/17 08:53	En cours de création	
20/12/17 08:55	En préparation	Catherine DELLES
20/12/17 09:11	Reçu	Catherine DELLES
20/12/17 09:12	En cours de transmission	
20/12/17 09:13	Transmis en Préfecture	
20/12/17 09:19	Accusé de réception reçu	